

Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 10.02.2021

L'an deux mil vingt et un, le 10 Février à 20h, le Conseil Municipal de Bacqueville en Caux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « Salle des Fêtes » de la Mairie, sous la présidence de M. Etienne DELARUE, Maire

DELARUE Etienne	P	MASSE Stéphane	P	MOREL Aline	P
ADAM Jean-Marie	P	CARPENTIER Jean-Joseph	P	LEBLANC Isabelle	P
FIZET Céline	P	BOUIC Fabienne	E	GILLOT Glenda	P
FONTAINE Mickaël	P	COISPEL Angélique	A	CHANDELIER Nicolas	P
CORUBLE Julien	P	SIX Aurélie	P	DESBORDES Jessica	E
VENIANT Adrien	P	CHOPPIN Gilles	P	COMALADA Antoine	P
RIVOALLAN Isabelle	E				

P = présent

E= Excusé

A = Absent

Date de la convocation : 03.02.2021

Nombre de conseillers

- en exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 15

Secrétaire de séance : M. Mickaël FONTAINE

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15.12.2020.

Le Conseil Municipal souhaite que la mention « Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce projet éolien » du point « Projet éolien de la plaine du Tors (Belleville-en-Caux, Calleville-les-Deux-Eglises, Saint-Vaast-du-Val et Val-de-Saône) » soit supprimée.

Après cette remarque, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 15.12.2020.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour en incluant le point suivant :

- Finances – Pertes sur créances irrécouvrables.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette modification de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'examen des points à l'ordre du jour :

- Communications du Maire

1) Monsieur le Maire donne des nouvelles de la Secrétaire Générale de la Mairie et précise que celle-ci va mieux physiquement.

2) Une réunion des Adjointes avec les rapporteurs de commission est programmée le 17.02.2021 à 18h en salle de réunions.

3) La question de la durée de l'éclairage public suite à la mise en place du couvre-feu doit être discutée.

4) Des courriers ont été transmis aux médecins, aux infirmières et aux pharmaciens, pour leur faire savoir que la mairie prêterait gracieusement la salle des fêtes pour un pôle de vaccination. Aucun retour à ce jour.

- Demander au CCAS, une aide pour les personnes âgées pour prendre rendez-vous pour la vaccination

Monsieur le Maire propose de demander au CCAS une aide afin d'accompagner les personnes âgées dans les démarches administratives concernant la vaccination contre la COVID-19 (prise de rendez-vous et accompagnement au rendez-vous).

Le Conseil Municipal valide cette proposition

- Rapport de la Commission « Finances et budget », M. Jean-Marie ADAM

1) Compte rendu de l'entretien avec GT Consulting sur la téléphonie

Des explications ont été demandées sur l'utilité des différents contrats et sur le coût de la téléphonie mobile.

M. Gaylor TRIDON, GT Consulting a :

- reconnu que l'abonnement internet Orange pour la bibliothèque faisait double emploi avec un contrat Coriolis, mais a précisé que cela allait bientôt être résolu (arrivée à terme du Contrat Orange).
- promis de revoir à la baisse le coût des portables avec contrats bloqués. Coriolis en propose à 9.90 €/mois avec 300 Mo d'internet.
- indiquer que les négociations qui viennent d'aboutir avec Coriolis permettront une économie de 40% en 2021 sur la téléphonie fixe.

Par ailleurs, il va fournir :

- un mémoire technique avec la liste de ses fournisseurs.
- une projection complète des coûts en 2021.

Il va également faire une remise sur le montant de sa facture, compte tenu qu'il a pris du retard par rapport à ses engagements.

La commission propose qu'une note soit adressée aux agents leur rappelant que le téléphone portable mis à leur disposition est un téléphone professionnel. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Une nouvelle réunion est prévue afin d'étudier les offres pour le renouvellement de la téléphonie fixe de la commune.

2) Demande d'aide exceptionnelle de l'USBB (basket)

Le résultat de la saison 2019/2020 est négatif de 1 257.32 € (Recettes 5 615.06 € et dépenses 6 872.38 €). Les manifestations organisées chaque année à partir de mars/avril pour s'autofinancer n'ont pas pu avoir lieu.

En 10 ans d'existence, ils n'ont touché qu'une ou deux subventions communales (500 € étaient prévus chaque année au budget mais comme n'ont pas été versés en 2016, 2017, 2018 et 2019 faute de présentation de bilan, rien n'a été prévu en 2020).

La saison a repris en septembre 2020 avec 30% de licenciés en moins et ils ont pris dans leurs réserves pour payer les licences (calculées sur N-1).

A ce jour, ils n'ont aucune information concernant la reprise du championnat et ne savent pas si les licences payées cette année seront valables l'an prochain, car certains joueurs n'ont pas pu jouer.

Au 18 janvier 2021, ils n'ont plus que 875.42 € en caisse et ils leur restent 868.59 € d'acompte sur licences à payer pour fin mars.

La commission précise que la commune a fourni à l'USBB jusqu'à fin septembre 2020 un agent en contrat d'insertion pour un coût salarial sur 9 mois de 5 100€.

M. ADAM a pris contact avec l'USBB. Lors de cette conversation téléphonique, les précisions suivantes ont été apportées :

- ils ont demandé une aide à la Communauté de Communes Terroir de Caux, mais n'auront la réponse qu'en juin.
- au niveau de la commune, ils auraient fourni régulièrement leurs bilans, mais n'ont pas insisté pour le versement de la subvention puisque leurs comptes étaient équilibrés et aussi du fait que la commune fournissait un emploi.
- pour l'avenir, ils ont pour objectif de s'orienter vers un emploi direct en contrat civique, ce qui leur permettrait de donner du travail à des joueurs motivés. Compte tenu des aides accordées, cela ne leur coûterait environ que 88 € par mois.

La commission propose de verser 1 000 € d'avance sur la subvention de 2021. Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

3) Demande d'aide de l'UACIB pour une exposition photographique

L'union commerciale a un projet photo : « Une entreprise un visage ». Elle a un devis pour prise de vue en studio des commerçants qu'elle va financer. Cependant, elle souhaite aller plus loin en exposant ces photos, de préférence en extérieur, le long de la place dans les espaces de verdure pendant un mois environ, avant de les récupérer pour leurs vitrines.

Elle sollicite une prise en charge du développement de ces photos et une aide de l'équipe technique communale pour mise en place de l'exposition. Montant du devis TTC : 1 147.20 €.

La commission propose de ne pas verser d'aide spécifique pour cette demande mais de maintenir le montant de la subvention à 2 000€ comme en 2020 (il était de 930 € à l'origine) et de laisser l'union commerciale s'organiser pour l'installation de l'exposition (en accord avec la commission voirie). Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

4) Versement de subventions par anticipation au vote du budget

Dans l'attente du vote du budget 2021 certaines structures ont un besoin de financement pour fonctionner : - CCAS : 15 000€.

- SIVOS : 12 000€ par mois.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser au CCAS et au SIVOS ces sommes par anticipation sur les subventions qui seront inscrites au budget 2021.

5) Participation du tennis club au financement des vestiaires

Il avait prévu d'apporter 10 000 € de participation à la construction du tennis couvert (non fait). Cette participation de 10 000 € devrait être reconduite au titre d'une participation à la construction des vestiaires. Le Président du tennis club précise à ce jour qu'il a prévu de financer les aménagements intérieurs pour lesquels il a demandé des subventions mais que, compte tenu de la situation actuelle, il ne peut pas faire plus, sauf mettre en péril l'avenir du club.

La commission propose de réduire la subvention accordée au club de 2 000 € pendant 5 ans afin de récupérer les 10 000 € promis. Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

6) Les finances de la commune

- Compte administratif 2020 : Le grand livre laisse apparaître un résultat positif de 109 203 € (1 520 455 € de recettes, pour 1 411 252 € de dépenses réalisées ou engagées).

- Premiers éléments pour le budget 2021 :

La ligne taxe d'habitation va disparaître des recettes de la commune. En compensation, la part départementale de la taxe foncière va être transférée à la commune (cela sera transparent pour les contribuables tout du moins pour le global). Cela sera aussi neutre pour les recettes de la commune puisqu'il y aura un fonds de péréquation entre communes de mis en place.

La commission foire, fêtes et marchés a déjà fait part de ses besoins pour 2021 :

* Foire agricole : 1 850 € en investissement pour l'achat de barrières
6 000 € en fonctionnement.

* 14 juillet : 4 050 €

* Marché de Noël : économie de 1 500 € car pas de location de chapiteau.

Les autres commissions sont invitées à faire part de leurs besoins éventuels sachant que la prochaine réunion de la commission est programmée le 26.02.2021 à 9h.

Les nouveaux élus de la commission finance souhaitent que Monsieur GAMBLIN vienne leur faire une présentation des rudiments du budget des communes. Une demande lui sera faite mais cela ne sera pas possible avant Mars.

7) Situation du bar PMU le Petit Vincennes.

Monsieur et Madame LEVAVASSEUR ont repris ce commerce à effet du 1^{er} octobre 2020 sont en difficultés du fait qu'ils ne peuvent pas exercer leur activité. Ils ne peuvent d'ailleurs pas prétendre aux aides publiques puisqu'ils n'ont pas encore de bilan à fournir. Suite à l'intervention de Monsieur le Député Xavier BATUT, leurs crédits ont été gelés et le Décret modifié.

8) Téléthon : 5 300 € ont été récoltés par les Amis du Téléthon.

9) Archivage des pièces d'état civil

La question se pose de savoir si la commune doit investir dans une armoire résistante à un incendie ou s'il faut scanner les documents. Plusieurs devis d'armoires (allant de 2 264 € à 6 600 € pour une blindée) ont été reçus. La commission est plutôt favorable pour la numérisation des documents. Des devis seront demandés. M. CORUBLE précise que des subventions sont possibles auprès de la DRAC.

10) Aménagement des postes de travail

Face au mal de dos constaté auprès du personnel de bureau, il est suggéré, avant tout investissement en matériel, de faire appel à un ergonome ou d'organiser une formation sur les bonnes postures à adopter. L'avis sera demandé aux salariés concernés.

11) Surcharge de travail

Compte tenu de l'absence pour maladie de la secrétaire générale et de la reprise de l'activité CNI / Passeports, il devient urgent de renforcer le secrétariat. L'embauche d'une personne à mi-temps en CDD de 6 mois est proposée. Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

12) Pertes sur créances irrécouvrables

Les services de la Trésorerie ont communiqué les états de titres irrécouvrables. Monsieur le Trésorier y expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes suite à la constatation du montant de reste à recouvrer inférieur au seuil légal, ou du constat de carence d'un débiteur. Ces constatations sont appuyées de justifications juridiques.

Les sommes admises en non-valeur seront imputées en dépense comme suit :

Article 6541 Créances admises en non-valeur 6 308.25€ (Dossier Franck Fournier)

Article 6542 Créances éteintes 970.31€ (Société BACQUE FOOD)

Les dispositions prises à cet égard ont uniquement pour objet de faire provisoirement disparaître de l'actif de la commune les créances jugées absolument irrécouvrables en ce moment, mais n'éteignent pas pour autant la dette du redevable. En effet, les services de l'Etat continuent l'exécution des procédures permettant éventuellement la récupération des sommes en cause. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de d'admettre en non-valeur les sommes indiquées ci-dessus.

- Rapport de la Commission « Logements - Bâtiments », Mme Aline MOREL

1) Local poubelle - locaux d'accueil collectif de mineurs et vestiaires du tennis couvert

Un abri déchets est prévu dans le projet pour 4 containers. Cela ne sera pas assez grand. Un regroupement de grands containers existe déjà à la cantine. Une demande de devis a été faite : 9 265.70 € TTC de plus-value. La commission propose de ne pas faire cet abri à déchets pour le moment et de le faire faire plus tard si c'est nécessaire par les employés de la commune. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Assurance dommage ouvrage pour la construction : elle a pour objectif de garantir et assurer le coût de réparation de désordres affectant un ouvrage immobilier lors de sa construction. La commune a fait une demande de devis à SMABTP pour un montant de 8 040.58 € TTC. Le Conseil Municipal valide ce devis.

Un mail a été fait par M. RIDEL concernant un problème sur la pose de candélabres par l'entreprise Garzinsky : les mats seront filmés la semaine prochaine par cette entreprise.

2) Présentation de la convention du Haras

Elle a été signée le 28 janvier 2021 entre M. CHANDELIER, Mme LEGALL, la Société des courses et la Commune. Un projet de pose de sous compteurs EAU et EDF est prévu pour connaître la consommation de chacun. Les ordures ménagères sont à voir, elles sont actuellement réglées par la Commune (les logements sont considérés comme des meublés).

L'état des lieux sera fait par la commission, lorsque les petits travaux suivants seront faits :

- Fumière à remonter
- Mettre du tout venant
- Devant le paddock gauche au niveau des logements remettre du sable
- Clins à refaire.

3) Logement Ancienne Gendarmerie

M. Sébastien GUICHET est candidat pour le logement de l'Ancienne Gendarmerie. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la candidature de M. GUICHET.

Etat du bâti des logements communaux : la commission souhaite avoir les coûts quand des travaux sont réalisés pour savoir s'il y a une rentabilité pour les logements de la Commune.

4) Devis chauffagiste logement de Pierreville

Devis pour changement de tubage au logement de M. Kévin MOREL à Pierreville :

- Entreprise En Vert la Terre : 3 415.15€ TTC
- Entreprise Michel Leclerc : 935.78€ TTC

L'entreprise FOLLIN, qui a installé la chaudière de la salle de réunion, explique qu'il ne semble pas nécessaire de changer le tubage. Le Conseil Municipal invite la commission à revoir ce dossier et lui demande de revoir également les contrats d'entretien des chaudières.

5) Serre espace vert

La serre actuelle est à bout de souffle. Une demande de devis a été faite pour une plus grande serre de 18 m² en verre trempé sur internet : 4 500 €. Si réalisation par les agents de l'équipe des bâtiments : 2 000 € à l'endroit actuel pour une surface plus petite.

La commission n'est pas contre, mais se pose la question si la nouvelle serre ne devrait pas changer de place, ce qui serait plus cohérent et permettrait un accès plus facile pour les personnes qui l'utilisent. Mme MOREL et M. MASSE, adjoints, en ont discuté avec Mme Karine BEAUPERE et lui ont proposé également l'utilisation d'une serre en tunnel. Elle est favorable au changement d'emplacement et n'a rien contre une serre en tunnel. Ce projet sera donc acté dès cette année.

6) Dalles chauffantes à la bibliothèque

Les dalles de chauffage sont hors services et occasionnent une surconsommation électrique. Un devis a été demandé à l'entreprise YES électrique : 1 856.78 € TTC, la commission demande un deuxième devis et reviendra vers le Conseil Municipal.

7) Deux devis Ecomousse ont été demandés pour une surface de 3 000 m² pour nettoyer les murs et la bâche du tennis couvert :
-Entreprise Périmètre 1 434€ TTC
-Entreprise IPC 1438.80€ TTC

La commission demande avant de faire le choix de l'entreprise que la compatibilité du produit avec la fiche technique du tennis couvert soit vérifiée (mai 2013).

- Rapport de la Commission « Travaux - Urbanisme - Cimetières - Fleurissement - Cadre de vie », M. Stéphane MASSE

1) Stationnement « Route de Pierreville »

Une rencontre a eu lieu avec M. NOEL de la Direction des Routes de Saint-Valéry-en-Caux. Il s'avère que la double ligne Route de Pierreville a été mise à tort, elle sera effacée par l'entreprise Aximum. La commission propose un stationnement en « zone bleue » et la commande de panneaux de signalisations dans ce sens. Le Conseil Municipal valide cette proposition et demande que les commerçants soient interrogés.

2) Carrefour Contact

Un accord sera donné par M. et Mme QUERREC pour céder une emprise de terrain de 400 m² suite à la CDAC si celle-ci émet un avis favorable à leur projet. La Direction des Routes donne son accord pour réaliser le carrefour de la Rue du Clos de l'Aiglerie vers le carrefour Château d'eau.

Le Conseil Municipal décide de missionner un géomètre pour préparer l'emprise et de lancer l'appel d'offres.

3) Projet « Petite Ville de Demain » : l'objectif est d'échanger sur la convention d'adhésion à Petites Villes de Demain et le recrutement du chef de projet.

- Convention d'adhésion : l'objet de cette convention est d'acter l'engagement de la Communauté de Communes Terroir de Caux, des 4 communes et de l'Etat dans le programme Petites Villes de Demain. Il s'agit d'une convention unique signée entre les 4 communes, la CCTC et le préfet du Département. La CCTC complète la convention et la transmet pour avis aux communes.

L'Etat souhaite que la convention soit signée rapidement (une à deux semaines après la réunion de lancement à la Préfecture prévue initialement le 26 janvier et reportée au 16 février).

Après la signature de la convention, la CCTC et les 4 communes ont 18 mois maximum pour définir un projet de territoire. Ce projet de territoire sera formalisé par une convention d'ORT (Opération de Revitalisation de Territoire) pour la période 2020-2026. La présentation du déploiement par M. le Préfet se fera le 22 février 2021 à 14h30.

- Fonctionnement / pilotage du projet

* Chef de projet : recruté par la CCTC, il assurera le suivi de la démarche. Pendant 18 mois, il sera chargé de définir le projet de territoire. Il rédigera les fiches actions des communes. Dans sa fiche de poste, il sera défini un temps de travail à dédier à chaque commune.

* Comité technique : composé d'un agent référent (ou à défaut un élu) par commune. Il prépare le "Comité de projet". Il se réunit 1 fois par mois (ou tous les 2 mois - à définir). Le Conseil Municipal désigne M. Adrien VENIANT à l'unanimité.

* Comité de projet : composé d'un élu par commune. Il est proposé que ce comité soit présidé par le Président de la CCTC, car le chef de projet est recruté par la CCTC. Il valide le projet de territoire, en particulier les fiches actions. Il se réunit tous les 2 mois. Le Conseil Municipal désigne M. Stéphane MASSE et M. COMALADA à l'unanimité, si possibilité de nommer 2 élus.

* Association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet : la CCTC propose que les habitants et les acteurs du territoire soient consultés une fois les fiches actions rédigées.

- Recrutement d'un chef de projet : La CCTC se charge de rédiger la fiche de poste (sur la base du rôle et des missions du chef de projet présenté en annexe 1 de la Convention d'adhésion). Lancement de l'offre de recrutement en mars pour un recrutement dans la foulée.

4) Rue du Clos de l'Aiglerie

La somme de 91 759 € est à prévoir au budget 2021. Subvention de 45 000 € à affiner avec le bureau d'étude et la Communauté de Communes Terroir de Caux à travers le transfert de charges.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire cette dépense au budget 2021 et de lancer l'appel d'offres.

5) Schéma de défense incendie

Une réunion a eu lieu le 9 février 2021 à 16h avec M. LE ROUX, bureau d'études VIATECH et le Capitaine Joly. Il faut déterminer les points de l'agglomération du Hameau de Pierreville, pour définir la distance à respecter soit 200 m en agglomération ou 400m hors agglomération.

Un état des lieux actuel est existant, mais il faut prévoir un schéma de planification sur plusieurs années avec des demandes de subventions. (20% du département ; 40% DETR et fond de concours auprès de la Communauté de Communes Terroir de Caux). Il reste à établir un arrêté de Défense Incendie et l'envoyer à la Préfecture.

6) Rue de Verdun, terrain sans maître

Mme THIERRY de Luneray souhaite acheter une surface de 30 m² au prix de de 1 200 €.

Le Conseil Municipal accepte cette offre, précise que le bornage et les frais de notaires seront à la charge de l'acheteur et que la partie restante de terrain sera un parking public.

Un acte de dépôt d'un arrêté portant constatation de l'incorporation d'un bien sans maître dans le domaine public communal à la suite d'une procédure longue, sera pris par le Conseil Municipal.

7) Vente du terrain « Route de Dieppe - Rue du Haras »

Un courrier a été envoyé à Maître Véronique GIORGI pour l'expertise du terrain. Le prix de la vente serait de 37 000 € net vendeur. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de vendre ladite parcelle au prix de 37 000 € net vendeur.

8) Proposition de curage de la plateforme déchets verts.

Proposition de M. Charles CORRUBLE de Sauqueville au prix de 1 500 €. Le Conseil Municipal propose à la majorité (11 voix Pour, 1 voix Contre, 3 abstentions) de négocier le prix à 1 000 € et charge M. ADAM de cette négociation.

9) Devis fleurissement 2021

Le devis est de 5 361.33 €. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce devis.

10) Compte rendu de la réunion du 04/02/2021 concernant les écoulements d'eau pluviale : Visite des écoulements des eaux :

- Rue des Martels : un curage sera fait par la commune le long de la propriété de M. COMALADA à qui il est demandé de faire ébrancher ses arbres.
- Rue du Docteur Bourgoix au niveau de l'ancienne gare : le curage sera réalisé par l'entreprise de M. Victor ALEXANDRE et la terre évacuée sur la propriété de M. COMALADA.
- Rue de la Libération : un curage devra être fait et le bas de la cavée de Beautot devra être nettoyé.
- Rue Président Coty : le chemin piéton sera fait en même temps que la construction de l'Hôtel Communautaire.

11) Compte rendu de la visite de la Rue de la Grange Dimière, alignement d'une clôture de M. Julien Coruble

Pour le talus de M. Julien Coruble, la commission s'est déplacée, une solution a été trouvée et approuvée.

12) Demande d'utiliser le domaine public pour l'exposition photo de l'UACIB

L'Amaryllis demande l'utilisation du domaine public pour exposer les portraits de chaque exposant. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

- Rapport de la Commission « Foires - Marchés - Fêtes », M. Jean-Joseph CARPENTIER

1) Marché hebdomadaire

La commission demande au Conseil Municipal de maintenir le marché sur la place. Après avoir vu avec l'électricien communal, cela ferait trop de travaux pour faire des tranchées pour les fils électriques jusqu'au tableau. La commission pense qu'il serait mieux de faire ces travaux en même temps que le centre bourg si cela est possible. Fourniture de câbles et protections de câble : 3 954.08 €.

Le Conseil Municipal demande à la commission « Travaux - Urbanisme - Cimetières - Fleurissement - Cadre de vie » de se renseigner sur le coût d'une tranchée auprès de l'entreprise GAZINSKI et souhaite revoir ce dossier lors d'une prochaine réunion.

2) Marché nocturne

La commission propose d'organiser quatre marchés nocturnes les vendredis soir de 16h à 23h (le 4 Juin 2021, le 2 juillet 2021, le 6 août 2021 et le 3 septembre 2021), les emplacements seraient gratuits.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition mais rappelle à la commission que le Tortill'art est programmé le 02.07.2021.

3) Sonorisation

La commission demande s'il serait possible de mettre de la musique tous les mercredis le temps du marché.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition, demande que le volume soit mieux réglé et que le haut-parleur installé au niveau de l'accueil de la Mairie soit débranché.

4) Foire agricole du 8 mai

La commission demande s'il est possible d'avoir un budget de 2 900 € pour les prix des animaux étant donné que cela se déroule sur une journée entière afin d'attirer plus d'éleveurs. La commission souhaite avoir un budget total de 6 000 €. Une subvention départementale de 1 070 € est attendue.

La commission maintient la foire agricole jusqu'à la fin février 2021, si les conditions sanitaires ne le permettent pas, celle-ci sera annulée. Après cette date le délai sera trop court pour l'engagement administratif à effectuer.

5) Feu d'artifice

La commission souhaite obtenir une aide pour l'achat de feu d'artifice (3 800 €), pour l'achat de flambeaux (150 €) et l'intervention des majorettes (100 €), soit un total de 4 050€ TTC.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette demande.

6) Demande de M. LEGRAS Food truck « La Parenthèse » concernant les horaires de stationnement sur la place de Bacqueville-en-Caux.

M. LEGRAS souhaite stationner sur la place de Bacqueville-en-Caux les jeudis de 11h30 à 17h au lieu de 15h30 à 20h pendant la durée du couvre-feu. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

- Rapport de la Commission « Sport - Jeunesse - Culture - Jumelage », M. Antoine COMALADA

1) Point sur le CMJ

L'Ecole Elémentaire et le Collège ont été contactés. L'accueil a été très bon dans les deux établissements. 4 collégiens souhaitent déjà s'investir dans la démarche. Pour l'élémentaire, rendez-vous est pris avec Mme EUZEN, directrice le 11.02.2021.

2) Nouveau concours photos

Seulement 3 candidats se sont fait connaître pour le concours photos. Devant ce constat il est proposé de modifier le concours :

La commission prend les photos.

Mise en place d'un visuel sur le site de Bacqueville-en-Caux et Facebook, une fois tous les quinze jours.

L'objectif est de trouver l'endroit de la prise de vue de façon précise par les internautes et autres.

Durée : une semaine pour trouver et donner sa réponse sur l'adresse mail photobac2020@gmail.com

Résultat du concours donné sur Facebook et sur le site de la commune la troisième semaine.

Remise du lot avec l'article par la commission « communication » la troisième semaine. Peut-être le mercredi pendant le marché ? A voir.

Autant de lots que de photos.

Déjà des photos sont disponibles avec quelques surprises à la clef. Pour les photographes qui ont fait la démarche (3 personnes) les intégrer de façons systématiques dans les visuels proposés.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les nouvelles modalités proposées.

3) Point sur les associations sportives

* Demande de l'USBB d'un soutien financier. La Communauté de Communes Terroir de Caux a été contacté pour que l'USBB explique ses problèmes.

*La Boule Bacquevillaise demande :

- Que soit réalisé un auvent pour abriter les joueurs si intempéries.
- Egalement de leur part pour agrandir leur aire de jeux ??
- De réaliser une Zone de non bruit (Skate Park) lors des tournois de boules.

La Commission va rencontrer les responsables des associations afin d'estimer leurs besoins réels.

4) Skate Park

Un Skate Park relève de la norme Afnor NF en 14974+A. Il serait préférable de consulter la norme ou de demander au constructeur du Skate Park de nous faire part des modalités techniques quant à la mise en place des modules (Responsabilité du maire engagée en cas d'accident).

- Liste du Comité Consultatif

Candidature pour la Commission Foires-Marchés-Commerces-Fêtes:

- | | |
|-----------------------------|----------------------|
| - Mme Dorothee LEVILLAIN | - M. Nicolas SAFFRAY |
| - M. Stéphane LEBECQ | - M. René LANGLOIS |
| - Mme Marie-Annick LEFEBVRE | - M. Noël DUBUC |

Candidature pour la Commission Sport-Jeunesse-Loisirs-Culture-Jumelage :

- Mme Thérèse MAHIEU
- M. Stéphane LEBECQ
- Mme Marie-Annick LEFEBVRE

Candidature pour la Commission Travaux-Urbanisme-Cimetières-Fleurissement-Cadre de vie :

- Mme Thérèse MAHIEU

Candidature pour la commission Réception :

- M. Noël DUBUC

Toutes ces demandes devront être examinées en Commission.

- Questions diverses.

1) Le mur du cimetière de Pierreville est à nettoyer. Le Conseil Municipal charge la commission «Travaux - Urbanisme - Cimetières - Fleurissement - Cadre de vie » de ce point.

2) Les fenêtres du logement de Mme LEFEBVRE sont à changer (ancienne gendarmerie). Travaux à prévoir.

3) Visite des deux églises pour faire le point sur les travaux à réaliser : date à définir.

4) Propositions de mise en place d'un observatoire pour les décès. Le Conseil Municipal souhaite missionner Mme Fabienne BOUIC.

5) Proposition pour des panneaux d'affichage signalétique. Le Conseil Municipal charge la commission « Communication » de ce dossier.

6) La Commune de Bois Robert donne des candélabres : cela semble utile pour réparer les candélabres de la commune.

7) Miel - STEP : Monsieur le Maire propose d'offrir un pot à chaque conseiller municipal et à chaque employé communal. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Date de la prochaine réunion de Conseil Municipal : 15.03.2021 à 20h

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h.